

Plusieurs hôpitaux départementaux et plusieurs régions reçoivent maintenant de l'assistance professionnelle du fait que plusieurs médecins militaires des services armés ont été affectés à des institutions dont le personnel était lourdement chargé de travail par suite de la pénurie du personnel médical. Dans quelques régions, le personnel de certains quartiers des hôpitaux départementaux se compose de médecins militaires, d'infirmières et autres; il en résulte de l'économie et un meilleur rendement. Dans d'autres districts, c'est le Ministère des Pensions et de la Santé Nationale qui a accompli le gros du travail médical du service actif lorsque l'Armée et la Marine n'avaient ni hôpitaux ni appareils radiographiques.

En 1943 un grand nombre de patients ont été admis dans les hôpitaux départementaux; à cause de l'accroissement du nombre de tuberculeux, les cliniques pour patients externes et les sanatoriums provinciaux pour civils ont été grandement mis à contribution. D'un bout à l'autre du pays, les rapports ont été plus étroits entre le Ministère, les universités et les hôpitaux civils. Le besoin croissant de spécialistes dans les diverses branches de la médecine a favorisé cela et les progrès de la thérapie professionnelle, de la physiothérapie ainsi qu'un usage plus grand des laboratoires des institutions départementales ont provoqué une très grande demande de ces techniciens diplômés là où ils pouvaient se trouver. Le Ministère a utilisé les services de ces spécialistes pour le travail spécialisé dans les hôpitaux départementaux, dans les cliniques pour patients externes et pour le soin du personnel en service dans les hôpitaux civils sous contrat.

**Prothèses et instruments chirurgicaux.**—La Division des appareils orthopédiques et chirurgicaux du Ministère des Pensions et de la Santé Nationale, établie en août 1916, a pour principale responsabilité de fournir toutes les prothèses ou moyens de secours artificiels. Elle dirige un centre principal de production à Toronto et onze entrepôts régionaux d'un océan à l'autre. C'est là que se font le mesurage, l'ajustage, les changements et réparations des membres artificiels, les chaussures orthopédiques, les éclisses et les bretelles et les yeux artificiels. De plus, on achète de fabricants particuliers des appareils orthopédiques plus petits tels que les bandages herniaires, les verres, les jambières, etc.

Conformément à l'ordre en conseil C.P. 91, la Division des appareils orthopédiques et chirurgicaux fournit gratuitement toutes ces prothèses aux anciens combattants éligibles et, d'après le C.P. 2311, elle les fournit aussi contre remboursement aux commissions provinciales des accidents du travail. D'autres bureaux du gouvernement, comme celui des Affaires Indiennes, ainsi que les Chemins de fer Nationaux du Canada sont aussi pourvus de ces appareils.

La Division accomplit aussi un travail considérable de recherches et de perfectionnement dans le domaine de ces prothèses. L'un de ses plus grands problèmes depuis le commencement de la guerre a été de se procurer du verre pour les yeux artificiels. Avant la guerre, l'Allemagne avait presque le monopole de ce verre.

Avant le début de la présente guerre la Division avait été chargée du soin de 2,411 amputations de jambes et de 967 amputations de bras. Depuis, environ 300 nouveaux cas se sont produits. Depuis septembre 1939, 23 membres de la marine marchande souffrant d'immersion (état résultant d'une exposition prolongée à l'eau froide de la mer) ont été traités. Tous ces cas étaient le résultat d'engagements en mer avec l'ennemi.

La Division sert aussi de bureau de liaison entre l'Institut National pour les aveugles, qui prend soin des anciens combattants aveugles, et l'Institut National pour les sourds et durs d'oreille. Jusqu'ici, dix-sept cas de la présente guerre ont été signalés.